



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS FERA TRANCHER LE LITIGE DE LA PORCHERIE PAR LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Saint-Alexis-des-Monts, le 13 mai 2024 – La Municipalité souhaite informer la population concernant les développements dans le dossier de la porcherie située sur le rang Armstrong.

Considérant qu'un groupe de citoyens, par l'entremise du cabinet Lévesque Lavoie avocats, exige de la Municipalité d'intenter un recours à l'encontre de Mario Côté Inc. pour empêcher que l'usage de porcherie ne reprenne et pour faire annuler le permis de rénovation délivré. Les citoyens représentés par le cabinet Lévesque Lavoie avocats menacent de réclamer plusieurs millions de dollars à la Municipalité si celle-ci n'obtempère pas à la mise en demeure.

Devant cette situation, et après analyse, la Municipalité souhaite vous informer qu'elle mandate le cabinet Bélanger Sauvé afin d'intenter une procédure en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure du Québec pour trancher la question des droits acquis à un usage de porcherie située au 460 rang Armstrong à Saint-Alexis-des-Monts et relativement à la légalité du permis de rénovation délivré par les officiers municipaux.

Dans cet optique, Mario Côté Inc. et les représentants des citoyens et propriétaires représentés par le cabinet Lévesque Lavoie avocats seront appelés à faire valoir leurs arguments au juge afin de solutionner la difficulté dans laquelle la Municipalité est prise à partie.